



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION  
N°2023-06-DEL-238

OBJET : ACTE  
CONSTITUTIF ET  
NOMINATION D'UN  
REGISSEUR TITULAIRE  
POUR UNE REGIE  
D'AVANCE

RAPPORTEUR :  
Mme Françoise POIRRIER

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

**Le 9 juin 2023 à 09h30**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> JUIN 2023  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Stéphane FRANCOIS-LUBIN remplace Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Souad BENDJEDDOU donne pouvoir à Madame Line WENZEL, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Madame Frédérique MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL.

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0



**OBJET : ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE D'AVANCE ET NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités locales dans ces articles R.1617-1 à R.1617-18,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 mai 2023,

**CONSIDÉRANT** que la constitution d'une régie d'avance au sein de la direction de l'Education permettra une agilité et une réactivité des services,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité**, avec 19 voix pour, 14 voix contre (pour : Cédric AOUN, Françoise POIRRIER, Valérie LEFUEL-DUVAL, Catherine EVANO, Philippe DA-RIN, Hakan KARACIGER, Fernando MENDES, Fabienne TANTI, Christophe MARGAT, Fabien TANTI, Gilles GAILLARD, Pascal GILLES, Gil GOMES, Frédérique MAHER, Cyrille ARZEL, Christèl DIDIERJEAN, Julien SAUVE, Jonas MAURY, Melody SENAT ; contre : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Paméla BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU).

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE CREER** une régie d'avances auprès de la Direction de l'Education.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de nomination du régisseur titulaire, de son mandataire suppléant et l'acte constitutif de la régie d'avance.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Cédric AOUN

La secrétaire de séance,  
  
Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de la République - 78000 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telereception.gouv.fr>*

Scans de l'acte de délibération  
078-217806249-20230609-2023-06-DEL-238-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2023